

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.025.B

**Reconfiguration de
l'Usine d'Incinération
des Ordures
Ménagères : demande
de cofinancements**

LE VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 janvier 2021**

Secrétaire de séance : Bertrand GERARDI

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Michaël LAVILLE, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2021**DELIBERATION
N° 2021.01.025.B**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET**RECONFIGURATION DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES :
DEMANDE DE COFINANCEMENTS**

Suite à l'arrêt de l'incinération en 2018, le démantèlement des installations de ce site de traitement est devenu nécessaire (génie civil et process). GrandAngoulême a programmé conjointement au démantèlement, le réaménagement du site en vue d'y conduire les activités suivantes :

- Toutes les activités de pré-collecte : bacs, sacs, colonnes aériennes et enterrées,
- La promotion du compostage,
- L'accueil des tailles de végétaux issues des services municipaux et intercommunaux.

Ces travaux de réaménagement comportent des réhabilitations éligibles aux cofinancements de l'Etat.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	Pourcentage
Gros Œuvre, bardage, isolation extérieure	383 044 €	Etat	674 523 €	80%
Cloisons sèches - Isolation - Menuiseries bois et extérieures	169 280 €			
Peintures Faïences Sols	59 630 €			
Etanchéité Toiture terrasse	43 700 €	GrandAngoulême	168 631 €	20%
Electricité, plomberie, chauffage, ventilation	187 500 €			
TOTAL	843 154 €	TOTAL	843 154 €	100%

Dans l'éventualité d'une révision substantielle du montant attendu de subvention, GrandAngoulême se réserve la possibilité de réexaminer le projet, son dimensionnement ou son phasage.

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter l'Etat pour le co-financement de cette opération;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 janvier 2021	<u>Affiché le :</u> 26 janvier 2021